

20200304-4

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public**

**Paris Musées**

**Séance du 4 mars 2020**

**Objet : Convention entre Paris Musées et la Fondation Henri Cartier-Bresson, relative à l'organisation des expositions « Henri Cartier-Bresson – Paris » (titre provisoire) au Musée Carnavalet - Histoire de Paris et « Eugène Atget » (titre provisoire) à la Fondation Henri Cartier-Bresson**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-1 et suivants et 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

**Délibère :**

**Article 1 :** Est approuvée la convention liant l'établissement public Paris Musées et la Fondation Henri Cartier-Bresson dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Henri Cartier-Bresson – Paris » (présentée du 3 novembre 2020 au 28 février 2021 au musée Carnavalet) et de l'exposition « Eugène Atget » (présentée du 3 novembre 2020 au 7 février 2021 à la Fondation Henri Cartier-Bresson).

**Article 2 :** Les dépenses relatives à cette convention seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Direction des expositions et des publications et de la Direction du développement des publics, des partenariats et de la communication de l'établissement public Paris Musées, exercices 2019, 2020 et 2021.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY